

Si ce message ne s'affiche pas correctement, ouvrez la pièce jointe

TŪĀRAI INFOS

Bonjour,

C'est avec plaisir que nous vous présentons la quatrième édition de la Newsletter Tūārai Infos, un outil de communication au service des acteurs de la prévention en Polynésie française.

Le comité de rédaction reste ouvert à tous les acteurs de la prévention qui souhaitent apporter leur contribution à la diffusion des bonnes pratiques pour l'amélioration des conditions de travail et tendre au bien-être au travail.

En tahitien, Tūārai signifie travailler en sécurité



Sommaire

- Le registre de sécurité
- Du bon choix des chaussures de sécurité
- Harcèlement et règlement intérieur
- Les Journées Santé Sécurité au Travail
- Actualité réglementaire
- Actualité technique



Le Registre de sécurité

Le code du travail précise certains des documents en prévention à mettre en place dans toute entreprise.

Le «Registre de Sécurité» est ainsi celui le plus cité, en raison des nombreuses informations qui doivent y être annexées ou consignées.

Souvent absent des entreprises, il vient compléter le document d'évaluation des risques professionnel de part les informations qui le compose.



[Lire la suite](#)

Du bon choix des chaussures de sécurité

Tous les équipements de protection individuelle (EPI) sont parfois à l'origine de gêne ou d'inconfort lorsqu'ils doivent être portés pendant de longues périodes.

Pour les chaussures, qui sont avant tout un équipement de travail, le poids, la chaleur, la pression excessive sur les orteils, sont souvent évoqués.

Il est important, pour faciliter le port et l'acceptation du port des chaussures, de prendre en compte la morphologie de l'utilisateur et les caractéristiques de son poste de travail.



[Lire la suite](#)

Harcèlement et règlement intérieur

A l'heure actuelle, prévenir les risques psychosociaux et les situations de harcèlement moral ou sexuel au travail, devient malheureusement de plus en plus indispensable.

La réglementation prévoit à ce jour des dispositions qui imposent à



l'employeur une obligation de résultat en matière de sécurité et de préservation de la santé physique et psychique de ses salariés .

[Lire la suite](#)

A vos agendas : les JSST 2018 au Méridien

Les JSST sont une plateforme d'échange d'informations. Elles s'adressent en particulier aux employeurs, responsables santé sécurité au travail, aux représentants des entreprises et des salariés, aux partenaires sociaux et à tous ceux qui sont concernés par le développement de la santé et de la sécurité au travail.

C'est également l'occasion pour les entreprises locales d'échanger sur leurs expériences respectives.

[Lire la suite](#)



L'actualité juridique

Arrêté n° 82 CM du 11 janvier 2018 portant définition des actes de télémédecine, de leurs conditions de mise en œuvre, d'organisation et de prise en charge financière

[Voir le texte : Arrêté n° 82 CM du 11 janvier 2018](#)

L'actualité technique

Intégrer la prévention des risques professionnels dès la conception des équipements d'aide à la manutention des personnes

<http://www.hst.fr/notes-techniques.html>

Travailler dans un bureau : des risques à ne pas sous-estimer

<http://www.hst.fr/dossier.html>



Ont participé à l'élaboration de la présente newsletter :
Heirani ESTALL, Carline COURTAS, Tekura YP SEUNG,
Christophe BERGER, Serge MATYN, Gilles ECKERT, Cyril REBOUILLAT
Rémy BREFORT, Gisèle FAAHU.

Vous êtes destinataire de ce message dans le cadre professionnel,
en votre qualité d'acteur de la prévention des risques professionnels.

[Abonnement](#) [Désabonnement](#)